

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 8 mars 2024**

Nombre de membres en exercice : 14  
Présents : 10  
Absents : 4  
Procurations : 1  
Nombre de votes : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 mars à 20 heures, les membres du conseil municipal de Trémolat dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Éric CHASSAGNE, Maire.

**Conseillers municipaux présents :** QUEVAL-QUIGNON Florence, MATHIOTTE Patrick, ROUX Sonia, MAGIS-TERLOUW Colette, MAYER Joëlle, SCHEID Éric, LEONIDAS Christophe, ROUGIER Christian, LE GOFF Yannick

**Conseillers municipaux absents/excusés :** FOURÉ Estelle, ZALOGA Anna, LASSIGNARDIE Céline, CHAPALAIN Christian.

**Procurations :** CHAPALAIN Christian à MAYER Joëlle

**Secrétaire de séance :** QUEVAL-QUIGNON Florence

Ouverture de la séance à 20h.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2024.  
*Le Conseil, à l'unanimité, adopte ce PV.*

**DEL 2024-03-001 – Projet numérique de l'école de Trémolat**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Florence QUEVAL-QUIGNON, 1<sup>ère</sup> adjointe et Monsieur Patrick MATHIOTTE, 2<sup>ème</sup> adjoint afin de rappeler le projet numérique de l'école « projet Nefle ». Il consiste en la mise en place d'outils numériques permettant l'utilisation de nouvelles méthodes pédagogiques pour une meilleure progression des enfants dans leurs apprentissages. Le PowerPoint projeté présente les équipements envisagés (VPI : Vidéoprojecteur Interactif – TBI : Tableau Interactif) et les outils (tablettes, micro, casques) ainsi que le mobilier nécessaire à la complète mise en place de ces méthodes. Le projet est réalisé avec l'école de Calès qui a d'ores et déjà validé sa mise en place. Les enseignements travaillés seront par ailleurs partagés sur l'ENT (application à destination des familles) afin que les familles puissent avoir le maximum d'informations sur le déroulé des apprentissages en classe et au quotidien. Sur l'aspect financier, la dépense pour la commune de Trémolat s'élève à 12 621 € et celle pour les 2 écoles (Trémolat et Calès) s'élève à 18 586 €. La commune de Trémolat a acté le portage administratif du dossier pour les 2 écoles. Il est rappelé que ce Projet devrait être subventionné de la quasi-totalité par l'État. Il est également noté que Mme Crouseilles, enseignante de l'école de Trémolat transmet régulièrement des devis qui pourraient faire baisser le montant précédemment estimé.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce projet, important pour notre école.

*Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce projet, sous conditions d'obtention des subventions de l'État, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.*

**DEL 2024-03-002 – Achat de concessions multiples – Cimetière**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande d'une famille Trémolacoise souhaitant acquérir 4 concessions supplémentaires. La famille possède déjà une concession. Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le travail initié sur le cimetière. Monsieur Patrick MATHIOTTE informe l'Assemblée du démarrage des travaux sur la reprise des concessions abandonnés ; ce projet ayant été, en partie motivé, par le besoin de surface supplémentaire et le souci constant d'amener à la population un espace harmonieux dédié au souvenir de nos disparus. Le manque de place risque d'être un souci majeur si ces achats ne sont pas réglementés. Monsieur le Maire propose au Conseil de retravailler le règlement du cimetière et de limiter à une concession supplémentaire au titulaire d'une concession familiale.

*Le Conseil, à l'unanimité, vote pour cette mesure.*

**DEL 2024-03-003 – Projet de reprise de la boulangerie**

*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa transmission aux services de l'État, le cas échéant.*

Monsieur le Maire fait un rapide historique de la boulangerie. A l'heure actuelle, c'est la boulangerie de Saint-Alvère qui livre le pain sur les jours d'ouverture (tous les matins de 8h à 12h sauf le lundi). Lors des congés du boulanger sur la période de Noël 2023, le boulanger situé à Badefols a assuré l'intérim. Les retours sont positifs quant à la qualité des produits. Le gérant a manifesté son intérêt pour la reprise de la boulangerie de Trémolat. Il présente des qualités indéniables de travailleur et de bon technicien.

Monsieur le Maire laisse la parole au candidat venu se présenter à l'Assemblée. Celui-ci présente son quotidien à Badefols et fait part de ses souhaits pour Trémolat. Il ne cache pas ses soucis sur Badefols ; Problèmes personnels qui ont détérioré le fonctionnement de la boulangerie suivis de la forte chute de chiffre d'affaire due à la fermeture de la route (travaux d'entretien des falaises). Il montre une forte motivation pour son projet sur Trémolat, motivation accentuée par une augmentation de sa clientèle Trémolacoise suite aux fêtes de Noël. Il confirme qu'il est à l'écoute des élus pour les ouvertures de la boulangerie et l'organisation de la vente des produits. Monsieur le Maire le remercie de son intervention et lui confirme que l'Assemblée le tiendra informé.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que 2 solutions se présentent à ce jour :

1. Installation du boulanger de Badefols avec son matériel. Ce qui implique qu'il conserve un antécédent financier sur Badefols à solder après son installation sur Trémolat,
2. Cession de son fonds de commerce avec matériel et nécessité d'en acquérir sur Trémolat. Dans ce cas, la commune pourrait engager l'achat des outils de travail nécessaires ; un échelonnement serait mis en place pour le remboursement. La commune pourrait instituer un loyer modéré pendant les 6 premiers mois de son installation ; loyer réévalué au-delà de ces 6 mois ; l'achat du matériel nécessaire à son travail s'élèverait approximativement à 30 000 € avec du matériel d'occasion.

Il est à noter que son bail sur Badefols a été reconduit de façon tacite. Sa rupture anticipée pourrait engendrer des indemnités. A ce jour, il n'est pas encore possible de quantifier ces frais mais Monsieur le Maire propose de prendre les contacts nécessaires afin de voir ce qu'il est possible de faire à ce niveau.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce projet et de choisir une solution.

*Le Conseil choisit la solution 2 et vote :*

*Pour : 6 – abstention : 2 – contre : 2*

#### **DEL 2024-03-004 – Compte 6232 nomenclature M57 – liste des dépenses imputables**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la trésorerie est revenue vers les services municipaux afin de signaler que la délibération prise précédemment à ce sujet n'est pas précise dans les dépenses imputables et qu'elle doit être refaite en listant précisément les dépenses, à savoir :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que par exemple les diverses prestations et cocktails servis lors de fêtes et cérémonies officielles et inaugurations, le repas et/ou vin d'honneur des vœux de nouvelle année, cadeaux aux aînés,
- Fleurs, gravures, médailles, gratifications, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements de fin d'année et notamment lors des décès, noces d'or, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles, départ ou mutation d'agent, mariage, naissance,
- Le règlement des factures de société et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations,
- Feux d'artifices, manifestations culturelles,
- Parutions, annonces, location matériel liée à manifestation.

*Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette modification.*

#### **Comptes-rendus commissions**

##### **Réunion des associations**

Mme Florence QUEVALQUIGNON fait un compte-rendu de la réunion des associations qui s'est tenue le mardi 27 février dernier et demande à l'assemblée son avis afin de savoir à quel moment, le feu d'artifice pourrait être tiré. Après discussion avec le Président du Comité des Fêtes, il est possible de faire le feu du 14 Juillet lors d'un marché gourmand. Il est donc décidé à l'unanimité de tirer le Feu d'artifice le Mardi 16 juillet prochain à l'occasion du 1er marché gourmand. Messieurs Patrick MATHIOTTE et Christian ROUGIER prendront en charge l'organisation du feu.

Salle le Grenier

Patrick MATHIOTTE et Sonia ROUX ont rencontré la société Grellety pour la réfection de la cuisine. Le dossier suit son cours. Il faudra, par ailleurs, acheter du petit matériel (balais, penderie pour les vêtements...). Il faut également remédier à la fuite de la toiture au niveau de la cuisine.

Mini-golf

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de son rendez-vous avec un éducateur sportif et coordinateur de projet qui serait intéressé par la reprise du mini-golf dans le cadre d'animations à prévoir avec un possible partenariat avec le camping de Trémolat. La personne revient vers la commune après évaluation de ce projet.

Base nautique

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Départemental a engagé des travaux sur la base (suppression des gradins bétons et aménagement d'espaces paysagers avec limitation du stationnement).

Agenda des Commissions communales :

- Marché hebdomadaire de plein air : 26 mars 12h15,
- Cimetière : 27 mars 18h,
- Finances : 3 avril 19h,
- Communication : 4 avril 18h30,
- Voirie : 6 avril 15h.

**QUESTIONS DIVERSES**

Café Village

Des élus font remonter à l'Assemblée des plaintes d'administrés liées au stationnement des véhicules lors des manifestations du Café Village.

Visite prévue le 23 mars prochain par le Conseil d'une maison type pour les personnes âgées à Saint-Pierre d'Eyraud.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h03*

*Prochain Conseil Municipal le vendredi 12 avril 2024.*

*Au registre suivent les signatures*

**AFFICHÉ LE**

Le Maire  
CHASSAGNE Éric

La secrétaire de séance,  
QUEVAL-QUIGNON Florence

